

tés de guerre du Canada mérite toute notre sympathie. Voilà des gens qui se sont trouvés du travail, malgré leurs infirmités de guerre. Tout le monde connaît le genre de travail que ces gens-là font pour gagner leur vie.

Or, les représentants de l'Association des amputés de guerre du Canada nous signalaient ce matin que si le ministre appliquait les tarifs proposés, cela leur causerait un grave préjudice, puisque l'augmentation de leurs tarifs serait de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100. Ils seraient alors forcés de cesser leur publication, de mettre fin à leurs travaux et leur association disparaîtrait. Si d'autres journaux font la même chose—et cela arrivera, car les députés l'ont reconnu—cela voudra dire que le chômage augmentera davantage. Il ne s'agit pas de la situation d'un journal, mais de gens qui se servent de la poste. . .

Une voix: Ce n'est pas un journal.

L'hon. M. Asselin: . . . et qui bénéficient d'un tarif de courrier de troisième classe.

Les timbres de Noël sont aussi touchés par la mesure du ministre. Je parle des timbres des associations antituberculeuses.

Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons démontré au ministre, de façon assez claire, au cours de ce débat, qu'il ne nous sert à rien de relire les télégrammes que nous avons entre les mains. Je ne suis pas ici pour défendre, comme le dit le député de Trois-Rivières, les hebdomadaires ou les quotidiens. Je suis ici surtout pour représenter la population qui m'a élu. Je dis que la population qui m'a élu, compte tenu des taxes municipales, scolaires, provinciales ou fédérales qu'elle doit payer, est saturée et je pense que le député de Trois-Rivières est d'accord avec moi là-dessus.

On se demandait tout à l'heure où prendre l'argent? Il doit exister d'autres façons de le prendre. Le ministre doit avoir assez d'imagination, ses fonctionnaires doivent connaître assez l'administration du ministère pour faire une étude en profondeur de la question des postes pour savoir à quel endroit il faudra puiser, tout en diminuant certains services et en maintenant quand même la qualité de certains services.

Le ministre disait, dans son discours, qu'il fermerait les petits bureaux de poste qui ne montreraient pas un excédent. Alors, s'il pense trouver des millions en fermant des petits bureaux de poste de campagne, qui rendent énormément service à la population, je suis d'avis que ce n'est pas dans le domaine des tarifs postaux qu'il faudrait chercher à renflouer les fonds du ministère des Postes. Si seulement le ministre avait été logique avec lui-même et si les fonctionnaires avaient accepté de le conseiller, de façon à mieux renseigner les députés, il nous aurait

[L'hon. M. Asselin.]

dit: Nous avons exploré toutes les possibilités, nous avons créé un comité d'experts, il en parle d'ailleurs dans son discours, et voici le rapport dudit comité d'experts, nous aurions alors pu constater qu'on avait étudié les problèmes en profondeur. A ce moment-là, le ministre n'aurait pas été obligé d'improviser, comme il le fait aujourd'hui, en présentant un bill visant à surtaxer les contribuables.

• (4.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, en terminant, je dis que ce ne sont pas les propriétaires de journaux qui vont souffrir le plus de ces mesures, ce sera encore le consommateur, ce sera encore le contribuable. Je demande donc au ministre et au gouvernement de nous dire quand ils vont enfin cesser de taxer pour que nos gens aient un peu d'espoir dans l'avenir. Nous le saurons ce soir. Le gouvernement actuel va encore accabler le contribuable de nouvelles taxes.

On disait, au mois de mai dernier, que le pays jouissait d'une excellente situation financière et, ce soir, on ne proposera aucune mesure pour équilibrer le budget de l'an prochain. Je suis convaincu que nous allons encore aboutir à un déficit de l'ordre de quelque 500 millions de dollars.

En dépit de cela, évidemment, le gouvernement s'est livré pendant plusieurs années à de folles dépenses, dans tous les domaines, et je désire citer seulement un exemple au député de Trois-Rivières. Si, au lieu d'acheter de nouveaux uniformes pour les membres des forces armées, on avait affecté cet argent à l'administration des Postes, nous n'aurions peut-être pas à faire face aujourd'hui à une augmentation des tarifs.

Combien d'autres exemples ne pourrions-nous pas citer pour démontrer avec quelle insouciance le gouvernement a dépensé depuis 1963, alors que nous lui avons demandé, à plusieurs reprises, de ce côté-ci de la Chambre, de légiférer selon un ordre plus strict de priorités. Un gouvernement responsable de 1968 doit légiférer par ordre de priorités.

C'est pour ces raisons, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons approuver l'augmentation proposée par le ministre des Postes. C'est également pour ces raisons que nous demandons au ministre d'être raisonnable, d'accepter la proposition de notre parti, de déférer ce bill au comité, afin que tous ensemble, nous puissions l'étudier en profondeur, explorer toutes les possibilités afin de trouver le meilleur moyen d'équilibrer le budget du ministère des Postes.

M. Mongrain: L'honorable député me permettrait-il une question?